

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf.: P126_2021

Date: 29/04/2021

OBJET: Etude du développement de la méthanisation sur le territoire de la

Communauté d'Agglomération du Cotentin - Avenant n°1

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin s'est engagée dans la réalisation d'une étude du développement de la méthanisation sur son territoire, en vue de couvrir à terme les consommations des bus et des cars de transports publics convertis en motorisation gaz méthane.

Cette opération a permis de solliciter une aide de l'Ademe Normandie à hauteur de 32 841,00€.

Suite au contexte exceptionnel lié au Covid-19, nous n'avons pu réaliser dans les délais impartis la réunion adossée à la phase 3 sur la zone de Bricquebec.

Après des échanges avec l'Ademe Normandie, nous avons la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire de 9 mois pour terminer cette étude. Selon le nouveau calendrier prévisionnel, cette opération se terminera au 30 septembre 2021.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu la décision de financement n°18N0C0206 de l'Ademe Normandie accordant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin une subvention pour l'étude de méthanisation sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le

ID: 050-200067205-20210503-P126_2021-AR

Décide

- **De signer** la décision modificative accordant la prolongation de la décision de financement initiale,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE